

ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

Compost POUR TOUS !

ON LA CROYAIT RÉSERVÉE AUX
OCCUPANTS DES RÉSIDENCES
INDIVIDUELLES, IL N'EN EST RIEN.

La pratique du compostage s'ouvre en effet aux habitations collectives, immeubles, collocations et autres appartements dépourvus d'extérieurs grâce à l'installation, par les services de la Communauté de Communes, de composteurs partagés. Cœur du Var anticipe d'ailleurs grandement les dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, en mettant dès aujourd'hui à la disposition de ses habitants une solution pour valoriser leurs bio-déchets, alors que le législateur l'impose seulement à partir de 2025 ! Un premier composteur, inauguré à Gonfaron au mois de juin dernier, a déjà séduit de nombreux adeptes dans le secteur des Amandiers. Composé de quatre bacs

dédiés au broyat, au remplissage, au premier et au deuxième retournement du compost, le point abrité d'une pergola fédère à ce jour plus de 110 utilisateurs qui, outre les facilités d'élimination de leurs déchets fermentescibles, apprécient les rencontres et les échanges qui s'y nouent... Et ça marche : chargés du bon fonctionnement de l'équipement, les riverains référents du programme estiment que près d'une tonne de bio-déchets y a déjà été valorisée en à peine 3 mois ! Des résultats évidemment plus qu'encourageants, qui ont conduit la Communauté de Communes à poursuivre les installations à Cabasse-sur-Issolle et à Puget-Ville dernièrement. Plus de 50 foyers ont ainsi rejoint les pionniers de la cité des ânes volants et ont, comme eux, bénéficié d'une formation gratuite dispensée par des animateurs de Cœur du Var.

Intéressés par la mise en place d'un composteur collectif dans votre quartier ? N'hésitez pas à nous contacter au 04 94 39 44 90 et à info-dechets@coeurduvar.com.



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°06 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC LONGOUR | MAQUETTE : WILLIAM RABAIN | IMPRESSION : PURE IMPRESSION - MAUGUO - IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

06

Zéro déchet : OÙ EN EST-ON ?

(c) Rabain



LA DEUXIÈME ANNÉE DU PROGRAMME
« ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE »
S'ACHÈVE. FAISONS LE POINT !

Labellisé « territoire zéro déchet » par le Ministère de la transition écologique et solidaire fin 2014, Cœur du Var défend depuis un programme ambitieux de réduction de nos déchets. « Le tri à cœur », c'est son nom, s'affiche un peu partout, des véhicules de collecte aux colonnes de tri, en passant par un site Web dédié et les réseaux sociaux... Et à l'image de son logo, tous les indicateurs du projet sont au vert ! « Onze des 28 actions lancées en début

d'année 2015 sont aujourd'hui achevées » se félicite Catherine Altare, vice-présidente en charge de la Prévention de l'Environnement et maire de Puget-Ville. « Les premiers foyers témoins ont considérablement réduit la quantité de leurs ordures ménagères, deux éditions du défi « école zéro déchet » ont été organisées, la collecte en bi-flux est lancée, la fréquence des rotations de nos véhicules réduite... ». Dix-sept autres actions restent d'actualité, telles que la labellisation de très nombreux commerçants qui s'engagent, le développement du compostage collectif (voir en première page de ce numéro), ou encore la généralisation des marchés et des campings « zéro déchet ». Affiché dès le lancement de la campagne, l'objectif ambitieux de réduire de 20% les ordures ménagères destinées à l'enfouissement est aujourd'hui en passe d'être atteint plus d'un an avant le terme prévu. Elles ont

en effet chuté de 16,8%, soit près de 54kg par habitant et par an en Cœur du Var. Pour l'élu, « ces très bons résultats ont été rendus possibles grâce à l'implication exemplaire des habitants de notre territoire. Partout, nos ambassadeurs rencontrent des personnes volontaires, motivées, et qui surtout font des émules parmi leurs amis, leurs voisins, les membres de leurs familles... » Au total, près de 19 000 tonnes de déchets ont été détournées du chemin de l'enfouissement depuis 2010. Un succès salubre qui, au-delà de son aspect purement environnemental, représente aussi une économie estimée à 2 millions d'euros. Et pour la suite ? « Il ne s'agit surtout pas de nous reposer sur nos lauriers », rappelle madame Altare. « Notre vœu le plus cher reste de pérenniser toutes les actions lancées grâce à la labellisation de notre territoire, mais aussi de rechercher des solutions alternatives afin de prévenir toujours davantage la production de déchets. Et sur ce point, l'adage est facile à retenir : le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ! »



(c) Van Der Stegen

Du verre contre LE CANCER

Engagé aux côtés de la Ligue contre le Cancer depuis le 1^{er} juillet 2017, Cœur du Var s'implique pour faire reculer la maladie. Notre Communauté de Communes a en effet décidé de verser 1 euro à l'association pour chaque tonne de verre collectée sur son territoire. Une manière simple de conjuguer éco-citoyenneté et solidarité ! Associés à l'élaboration du slogan de cette campagne dans le cadre d'un sondage organisé sur la page Facebook de la collectivité, les internautes ont fait leur choix : ce sera « triez le verre pour battre le cancer ». Un message qui habillera, progressivement, l'ensemble des colonnes à verre implantées dans les communes de Cœur du Var. Le nombre de ces colonnes devrait d'ailleurs doubler d'ici l'an prochain.

2 ans de programme "Zéro déchet"
EN CHIFFRES

265 | kg d'ordures ménagères produits par habitant et par an.

19 000 | tonnes de déchets détournées de l'enfouissement depuis 7 ans.

28 | actions menées par Cœur du Var depuis 2015.

Localisez facilement les colonnes à verre de votre commune sur letriaccœur.fr



Déchets du BTP : QUI DOIT PAYER ?

LA SOMME EST PARFOIS INSCRITE
EN PETITS CARACTÈRES,
MAIS BIEN PRÉSENTE !

Vous l'avez sans doute remarqué : le maçon, le terrassier ou le plombier qui est récemment intervenu à votre domicile a inscrit l'évacuation des déchets du chantier sur sa facture, à votre charge donc. Une pratique usuelle, qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres corps de métiers tels que les garagistes qui facturent l'élimination des huiles de moteur, par exemple... Les particuliers, en s'acquittant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), contribuent pourtant au financement du traitement des déchets « résidentiels », alors pourquoi un tel report ? « *Les travaux réalisés par des artisans à domicile génèrent des déchets abondants qui*

ne peuvent être assimilés à un usage purement domestique » précise Morgane Bianco, responsable adjointe du pôle Préservation de l'Environnement de Cœur du Var. « *De ce fait, les professionnels sont eux-mêmes facturés lors de leur passage en déchetterie, et sont effectivement amenés à refacturer ces coûts à leurs clients* ». Et sur ce point, les réglementations française et européenne sont claires : le principe défendu est bien celui du « pollueur – payeur ». Logique donc que le coût soit, en définitive, porté par le particulier ayant commandé les travaux... Un mal pour un bien : ces règles vous assurent que l'artisan venu travailler à votre domicile satisfera bien à son obligation d'évacuer les déchets, et garantissent surtout que leur élimination se fera par le biais de filières légales et agréées. Un conseil, pour finir : vous êtes parfaitement en droit d'exiger que l'entreprise vous fournisse les justificatifs ou les factures liés à l'élimination de vos déchets.

En BREF



(c) Pixabay

BIO-DECHETS Cœur du Var va lancer prochainement une nouvelle opération de réduction des bio-déchets à l'aide de poules, et distribuera poulaillers et kits d'accompagnement aux foyers sélectionnés. De quoi clouer le bec aux idées reçues ! On vous en dit plus très vite sur letriacoeur.fr



(c) Pixabay

COMPOSTAGE Deux nouveaux composteurs collectifs ont été installés à Besse-sur-Issole (parc de stationnement du 8 mai 1945) et au Luc-en-Provence (avenue Magnino). Envie d'en profiter et d'obtenir votre équipement ? Contactez-nous au 04 94 39 44 90 ou à info-dechets@coeurduvar.com